RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00926
Numéro SIREN : 751 550 591
Nom ou dénomination : ABERS BIO ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2019 sous le numéro de dépôt 1358

ABERS BIO ENERGIES
Société par Actions Simplifiée au capital de 345 000 €
Siège social : ZAC de CAP MALO – Avenue du Phare de la Balue
35520 LA MEZIERE
751 550 591 RCS RENNES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIETE ABERS BIO ENERGIES EN DATE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 25 octobre,
A 10 heures 30

Les associées de la société ABERS BIO ENERGIES, Société par Actions Simplifiée ci-dessus plus amplement désignée, se sont réunies au siège social de la société, sur convocations écrites du Président de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Rachel GOVEN, en sa qualité de membre du Comité de Direction de la société LANGA, Présidente de la société LANGA BIOMASSE PRODUCTION, elle-même Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes.

Madame Soizic SAVIN-GROSSO assure les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Cabinet TANGUY, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué.

Le Président de séance constatant que sont présents ou représentés . 2 associé(s) sur les 2 associés totalisant . 34 500 actions sur les 34 500 actions qui composent le capital social, déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- la feuille de présence certifiée exacte ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée ;
- la lettre de démission du Président ;
- un exemplaire des statuts sociaux ;
- la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- les lettres de convocation des associés.

Greffe du tribunal de commerce de Rennes : dépôt N°1358 en date du 17/01/2019

Madame Rachel GOVEN devait rappeler l'ordre du jour de l'Assemblée :

I. Lecture du rapport du Président sur un projet de changement de Président de la Société ;

II. Constatation de la démission du Président, nomination d'un nouveau Président en remplacement, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;

III. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

IV. Questions diverses s'il y a lieu

Madame Rachel GOVEN devait alors passer à l'examen de ces différents points de l'ordre du jour.

I- LECTURE DU RAPPORT DU PRESIDENT SUR UN PROJET DE CHANGEMENT DE PRESIDENT

Ce rapport, lu par Madame Rachel GOVEN, est ainsi rédigé :

« Chers Associés,

Vous êtes convoqués ce jour à l'effet de statuer sur un projet de changement de Président de la Société ABERS BIO ENERGIES.

La société LANGA BIOMASSE PRODUCTION nous a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de Président de la société ABERS BIO ENERGIES, et ce avec effet à compter de ce jour.

Il vous est donc demandé de statuer sur la démission de la société LANGA BIOMASSE PRODUCTION de ses fonctions de Président de la société ABERS BIO ENERGIES à compter de cette date.

Il vous est également proposé de procéder à la nomination, en remplacement de la société LANGA BIOMASSE PRODUCTION, aux fonctions de Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **La société LANGA**
  Société par actions simplifiée au capital de 4 531 919,60 €
  Siège social : Avenue du Phare de la Balue, ZAC de Cap Malo, 35520 LA MEZIERE
  504 613 159 RCS RENNES

Il vous sera également demandé de statuer sur la rémunération du Président nouvellement nommé.

Je vous prie de croire, Chers Associés, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

II. CONSTATATION DE LA DEMISSION DU PRESIDENT, NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT, FIXATION DE SES POUVOIRS ET DE SA REMUNERATION

Les résolutions suivantes devaient être mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

« L'Assemblée des associés prend acte de la démission, à compter de ce jour, de la société LANGA BIOMASSE PRODUCTION de ses fonctions de Président.

L'Assemblée des associés décide de nommer en remplacement de la société LANGA BIOMASSE PRODUCTION, à compter de ce jour, et pour une durée illimitée :

- **La société LANGA**
  Société par actions simplifiée au capital de 4 531 919,60 €
  Siège social : Avenue du Phare de la Balue, ZAC de Cap Malo, 35520 LA MEZIERE
  504 613 159 RCS RENNES

Conformément aux statuts, elle aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des dispositions statutaires. »

Mise aux voix, cette résolution est .....adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

« L'Assemblée des associés décide que le Président ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions au sein de la Société, et ce jusqu'à nouvelle délibération à intervenir sur ce point.

Le Président aura toutefois droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs. »

Mise aux voix, cette résolution est .....adoptée à l'unanimité

III. POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Suite aux précédentes résolutions et compte tenu des formalités à accomplir, l'Assemblée des associés était invitée à voter la résolution suivante :

TROISIEME RESOLUTION

« L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs à la SELAS STRATÉYS, Société d'Avocats, située 1C allée Ermengarde d'Anjou – ZAC Atalante Champeaux – 35000 RENNES, pour accomplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent. »

Mise aux voix, cette résolution est ....adoptée à l'unanimité

IV. QUESTIONS DIVERSES, S'IL Y A LIEU

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant intervenir au titre de la rubrique « Questions diverses », la séance devait être levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Madame Rachel GOVEN
Président de séance

Madame Soizic SAVIN-GROSSO
Secrétaire de séance